

Lettre d'informations – Décembre 2022
INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique



Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.



INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

A la Une !

Derniers webinaires accessibles en replay

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez vos bases avant le Congrès Biocides](#)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

Dernière formation accessible en replay

[Allégations – Réglementation & Tests \(durée 3h30\)](#)

Programmes 2023

[Webinaires](#) et [Formations](#)

Cosmétiques

[RÈGLEMENT \(UE\) 2022/2195](#) DE LA COMMISSION du 10 novembre 2022 modifiant le règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation des substances «Butylated Hydroxytoluene», «Acid Yellow 3», «Homosalate» et «HAA299» dans les produits cosmétiques et rectifiant ledit règlement en ce qui concerne l'utilisation de «Resorcinol» dans les produits cosmétiques

Ce règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

[SCCS - Scientific advice on the safety of Triclocarban and Triclosan as substances with potential endocrine disrupting properties in cosmetic products](#)

Entrée en vigueur le 17/12/2022 du [Règlement 2021/849](#) modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Ce règlement concerne notamment le méthyl salicylate, ingrédient de parfumerie largement employé dans les produits cosmétiques et nouvellement restreint.

Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée.

Biocides-Mélanges dangereux

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2022/2127 DE LA COMMISSION](#) du 4 novembre 2022 accordant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Écolab UA BPF 1-Propanol» conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

[Arrêté du 21 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 22 novembre 2017 fixant le montant de la rémunération due au titre de l'approbation et de l'autorisation de mise sur le marché des substances et produits biocides](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner pour la mise sur le marché de vos produits biocides

Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages-Déclarations synapse-simmbad-PCN – Formations- Assistance réglementaire et normative

[Publication d'une fiche d'information relative aux risques toxicologiques par l'INRS](#)

Une stratégie de recherche documentaire apparaît nécessaire face au foisonnement des informations relatives aux risques toxicologiques.

L'objectif de cet article est de sélectionner les sites et autres supports les plus pertinents et de définir une méthodologie de recherche.

Les sites d'organismes officiels ou de sources connues (agences d'État, instituts, bibliothèques...), dont les documents sont datés avec des mises à jour régulières, ont été privilégiés. En effet, une information non validée nécessitera une vérification sur d'autres sources et donc une nouvelle recherche. Les informations trouvées sur Internet peuvent être complétées par la consultation d'ouvrages. Un focus particulier est fait sur les perturbateurs endocriniens.

Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles/ Analyse de risque des impuretés/Elaboration des bases de données toxicologiques/Recherches et sélections de VTR / Marges de sécurité – Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC/ Analyse de risque des allergènes- Approche QRA2 /Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée- populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques)/ Assistance réglementaire et normative

Microbiologie

Antiseptiques et désinfectants

[Lancement de l'enquête publique PR NF EN 16615](#)

Antiseptiques et désinfectants chimiques - Méthode d'essai quantitative pour l'évaluation de l'activité bactéricide et levuricide et/ou fongicide et/ou tuberculocide et/ou mycobactéricide sur des surfaces non poreuses, avec action mécanique à l'aide de lingettes ou de serpillières dans le domaine médical (essai à 4 zones) - Méthode d'essai et exigences (phase 2, étape 2) (PR NF EN 16615) –

Cosmétiques

Parution de plusieurs amendements relatifs aux essais de détection de pathogènes dans les produits cosmétiques dont :

[Cosmétiques - Microbiologie - Détection de Pseudomonas aeruginosa - Amendement 1 \(NF EN ISO 22717/A1\)](#)

[Cosmétiques - Microbiologie - Détection de Staphylococcus aureus - Amendement 1 \(NF EN ISO 22718/A1\)](#)

[Cosmétiques - Microbiologie - Détection de Candida albicans - Amendement 1 \(NF EN ISO 18416/A1\)](#)

Formation accessible en replay

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

Gestion de projets microbiologiques/Stratégie de tests/ Formations /Veille normative

Formulation-R&D

Exemple de gélifiants- phase aqueuse

Parmi tous les gélifiants de phase aqueuse, il existe un grand nombre de **gommes naturelles** telles que :

INCI	Comportement	Origine	Caractéristiques
Carrageenan gum	Anionique	Algues rouges	De différents types (Kappa, Iota et Lambda), elles possèdent des propriétés très variées permettant de former des gels durs ou souples.
Cyamopsis Tetragonoloba Gum	Non-ionique	Graines du haricot de guar	Très utilisée dans l'industrie agroalimentaire, la gomme guar est facilement dispersible dans l'eau chaude ou froide et permet d'obtenir des gels transparents.
Sclerotium gum	Non-ionique	Fermentation à partir d'une bactérie du genre Sclerotium	Gomme stable en présence d'électrolytes, utilisable à chaud ou à froid et permettant d'obtenir des gels transparents. Nécessite des cisaillements forts pour obtenir une gélification.
Xanthan gum	Anionique	Fermentation à partir de la bactérie <i>Xanthomonas campestris</i>	Une des gommes naturelles les plus utilisées en cosmétique et des plus abordables. Elle permet de stabiliser des particules et des pigments mais aussi d'augmenter la viscosité et la stabilité des émulsions. Elle peut laisser un film collant sur la peau à trop forte concentration.

Afin d'éviter la formation d'agglomérats lors de la gélification, il est préférable de prédispenser les gommes naturelles dans une substance non aqueuse tels que la glycérine, le propylène glycol ou des huiles avant de l'ajouter dans la phase aqueuse.

Les **argiles (bentonites et hectorites)**, quant à elles, ne permettent pas de gélifier mais elles assurent la suspension des pigments et actifs dans des phases aqueuses.

Les **dérivés celluloseux** (partiellement naturels et synthétiques) tels que la carboxyméthylcellulose, l'hydroxyéthylcellulose, l'hydroxypropylcellulose et l'hydroxypropylméthylcellulose ont des propriétés très variables apportées par les différentes modifications chimiques sur la cellulose. Les gels sont obtenus selon le protocole général suivant :

- Laisser le gélifiant se disperser dans la phase aqueuse sous faible cisaillement
- Ajouter un neutralisant basique telle que la soude et homogénéiser
- Une fois le polymère parfaitement hydraté, le pH du produit peut être modifié pour correspondre aux besoins des autres ingrédients.

Enfin, les **polymères synthétiques** (une des familles de gélifiants les plus utilisés en cosmétique) permettent d'obtenir de nombreux types de textures, à des coûts abordables et avec de faibles concentrations d'utilisation. En revanche, ils sont assez sensibles aux électrolytes, aux fortes contraintes de cisaillement et aux pH différents de la gamme 5.5-7.0. Les carbomères sont parmi les plus appréciés que ce soit dans des gels ou des émulsions H/E de type lotions et crèmes.

Exemple de gélifiants-phase grasse

Même s'ils sont moins utilisés, de nombreux gélifiants de phase grasse existent.

On retrouve notamment :

- L'Aluminum magnesium hydroxide stearate qui permet de mettre en suspension des particules et des pigments, d'améliorer la résistance à l'eau des produits ainsi que la stabilité des émulsions E/H. il requiert une haute température lors de l'homogénéisation ce qui n'est pas compatible avec certains types de produit.
- Les argiles modifiées (à l'aide d'un ammonium quaternaire) tels que le stearalkonium bentonite ou stearalkonium hectorite qui doivent être sélectionnées en fonction de la polarité de la phase grasse (huiles végétales ou minérales, silicones et esters). Ces ingrédients nécessitent l'utilisation d'un activateur polaire (ex : propylene carbonate) et un fort cisaillement pour gélifier.
- Des dérivés de silice (silica dimethyl silylate ou silica silylate) qui peuvent également former des gels anhydres, modifier la viscosité des huiles et des émulsions E/H ainsi que mettre en suspension des particules. Bien qu'insensibles à la température, ce sont des composés très fragiles vis-à-vis des agitations, ils ne peuvent être utilisés que dans des produits fabriqués avec de faibles cisaillement
- Le Trihydroxystearin (un dérivé de l'huile de ricin) qui est utilisé pour améliorer la résistance à l'eau et la stabilité des émulsions E/H ainsi que pour durcir les sticks à lèvres. En revanche, sa mise en œuvre est complexe et nécessite de la chaleur et de forts cisaillements.

Agrement du Ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII)-Création de formules innovantes et exclusives/Optimisation de formules existantes/Stabilité et compatibilités contenant-contenu/Formations

Environnement

Pesticides et eau du Robinet-Anses

<https://www.anses.fr/fr/content/pesticides-dans-l%E2%80%99eau-du-robinet>

Assistance et conseil Allégations Environnementales- Loi Agec-Info-Tri

Formations & Webinaires (Règlementation-Formulation-Microbiologie-Virologie/Cosmétiques-Biocides-Détergents-Compléments alimentaires)

Les formations et webinaires accessibles en replay

Cosmétiques

[Réglementation européenne cosmétique](#) (durée 7h)

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (durée 1h)

[Produits cosmétiques : Allégations vs Réglementation](#) (durée 1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) (durée 3h30)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme aux exigences du Règlement n°1223/2009](#) (durée 1h)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (durée 1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (durée 1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (durée 1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (durée 1h)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (durée 3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (durée 1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (durée 1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (durée 1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) (durée 2h)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#) (durée 1h)

[La réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (durée 1h)

[Règlementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (durée 2h30)

[Règlementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (durée 1h30)

[Règlementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (durée 1h)

[Règlementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (durée 2h)

Biocides-détergents-virologie

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (durée 7h)

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (durée 1h)

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (durée 1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) (durée 1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) (durée 5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (durée 1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez vos bases avant le Congrès Biocides](#) (durée 1h)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques-détergents-désinfectants](#) (durée 1h)

Produits frontières

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (durée 1h)

Compléments alimentaires-Bougies parfumées

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (durée 1h)

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (durée 1h)

Droit des marques

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (durée 1h)

Programme général 2023

Webinaires et Formations



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n° 11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.

FAQ du mois

Cosmétiques

Quelle est la différence entre la mise sur le marché et la mise à disposition sur le marché d'un produit cosmétique ?

Conformément à l'article 2 du Règlement Cosmétiques 1223/2009, la mise à disposition sur le marché est définie comme étant "*toute fourniture d'un produit cosmétique destiné à être distribué, consommé ou utilisé sur le marché communautaire dans le cadre d'une activité commerciale, à titre onéreux ou gratuit*". Elle relève donc principalement de l'action d'un fabricant ou d'un importateur.

La mise sur le marché, quant à elle, est "*la première mise à disposition d'un produit cosmétique sur le marché communautaire*". Elle s'applique aux distributeurs, grossistes ou détaillants.

Pour en savoir plus, suivez notre webinaire [Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#)

Biocides

Est-ce que les fournisseurs de substances actives non européens peuvent être inclus dans la liste de l'article 95 ?

Conformément à l'article 95, paragraphe 1, un fournisseur de substance ou un fournisseur de produit doit être établi dans l'UE. L'ECHA et la Commission ont convenu que les fournisseurs de substance active situés en dehors de l'UE peuvent demander leur inscription sur la liste de l'article 95 par l'intermédiaire d'un représentant basé dans l'UE. L'entité non membre de l'UE sera répertoriée à côté du nom de son représentant dans l'UE.

Suivez notre webinaire [Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#)

Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.



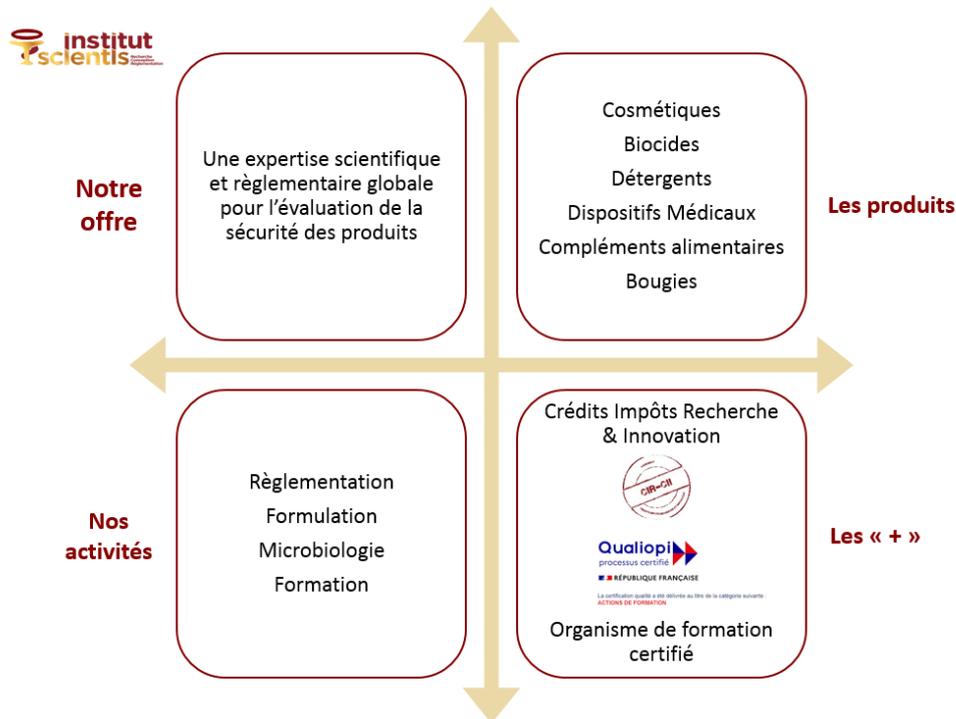
INSTITUT SCIENTIS est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - institut@scientis.fr - www.institut-scientis.fr

[Brochure Institut Scientis](#)



© 2022 – INSTITUT SCIENTIS

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - institut@scientis.fr

Site internet : www.institut-scientis.fr / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.